

STAGE TUTEUR de STAGIAIRE INITIATEUR 7 et 8 octobre 2017

FORMATION

La formation Tuteur de Stagiaire Initiateur proposée par la Commission Technique Départementale du 94 est réalisée sur 2 jours, durant le stage initial initiateur. Elle se déroule en 2 parties :

1. Une formation « en salle » où sont présentées les bases de la pédagogie au 2^{ème} degré, la réglementation et les particularités de la formation Initiateur.
2. Une participation active aux travaux pratiques du stage initial Initiateurs avec préparation préalable (2 x 3 heures).

Il est également proposé aux stagiaires TSI de participer à la Journée complémentaire de la formation.

Les « vieux » TSI qui souhaitent actualiser leurs connaissances sont également invités à participer à ces formations.

INSCRIPTION

L'inscription se fait en 2 étapes :

1. **Saisie** des informations du participant en ligne.
2. Validation de l'inscription par **envoi du paiement**.

Stage TSI : **55 €** (organisation, repas et carte TSI)

(40 € pour un TSI souhaitant actualiser ses connaissances)

Journée complémentaire : **20 €** (organisation et repas)

Le paiement se fait par chèque :

- Personnel ou de Club
- A l'ordre du « Comité Départemental 94 – FFESSM »

et est à envoyer à :

- Jean-François KERVINIO – 3, rue Virginie – 94000 CRETEIL

Merci de mettre au dos du chèque la mention de la formation et les noms des stagiaires concernés.

La date limite des inscriptions est fixée au **30 septembre 2017** (cachet de la poste faisant foi). Tout dossier arrivé après cette date pourra être refusé. La CTD 94 se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Voir au dos les informations pratiques sur le déroulement de cette formation.

LIEU ET HORAIRES

Le stage se déroulera dans les locaux du Codep 94 : **38, rue St Simon à Créteil.**

Tous les jours, les horaires sont de 9h00 à 17h30. L'heure de fin peut varier en fonction du déroulement des cours.

DOCUMENTS A FOURNIR

Le premier jour, les stagiaires devront venir avec :

- Leurs papiers d'identités.
- Leur carte de niveau de plongée.
- Leur licence en cours de validité.

CNIL

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la seule organisation de cet examen. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernant.

Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez envoyer un courriel à technique.codep94@gmail.com.